

19 janvier 2026

Inclusivité
Citoyenneté
Accessibilité

Consultation Jeunesse

Rien sans vous !

DOSSIER RÉSULTATS

La consultation nationale des
jeunes handicapées



Version en français simplifié



100%
HANDINAMIQUE
L'inclusivité par et pour la jeunesse handicapée

presidence@handinamique.org

06 01 79 14 24

www.handinamique.org

14 rue Scandicci - 93508 PANTIN

Avant-propos	Page 4
Méthodologie de la consultation	Page 5
Profil des répondantes et répondants	Page 5
Une société inclusive : l'écart criant entre discours et réalité	Page 6
Accès aux droits : quand le non-recours devient la norme	Page 7
École inclusive : un objectif encore lointain	Page 8
Un monde étudiant qui ne garantit pas l'égalité des chances	Page 10
Une vie étudiante encore excluante	Page 12
Des obstacles à l'accès et à l'évolution dans l'emploi	Page 13
Des jeunes confrontés à la précarité	Page 15
Vie sociale : l'exclusion du quotidien	Page 16
Une citoyenneté entravée	Page 18
Un système de santé inadapté aux besoins	Page 19
Une vie affective, relationnelle et sexuelle invisibilisée	Page 20
Inégalités de genre : la double peine pour les femmes et les personnes non-binaires	Page 21
Créer un certificat pour faire société autrement	Page 22
100% Handinamique : L'inclusivité par et pour la jeunesse handicapée	Page 24

Avant-propos

70 % des jeunes en situation de handicap jugent que la société française n'est pas assez inclusive.

L'année 2025 marque un double anniversaire : les **15 ans de la ratification par la France de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIDPH)**, et les 15 ans de 100% Handinamique. Quinze années durant lesquelles une conviction n'a jamais cessé de nous guider : **rien sans nous, jeunesses handicapées.**

Pourtant, cet engagement reste encore insuffisamment reconnu et traduit dans l'action publique. Les données disponibles sur les jeunesses en situation de handicap demeurent insuffisantes, parcellaires et souvent invisibilisées. Trop souvent, les politiques publiques se construisent sans connaissance fine des réalités vécues par les jeunes concernés, de leurs parcours et de leurs besoins.

C'est à ce manque que répond la consultation nationale « Rien sans vous ! », avec l'ambition de produire **des données issues directement de l'expérience vécue des jeunes**, non comme une enquête statistique, mais comme un outil d'auto-représentation et de plaidoyer. Elle invite également les acteurs publics, privés et de la recherche à investir pleinement ce champ, car **mieux connaître, c'est mieux agir.**

Les résultats sont sans appel. **Près de 70 % des jeunes interrogés estiment que la société n'est pas inclusive, et près de deux tiers déclarent avoir déjà renoncé à faire valoir leurs droits.** Ces chiffres révèlent un système encore largement inaccessible, complexe et épuisant pour celles et ceux qui doivent, en permanence, justifier leurs besoins et défendre leurs droits.

Au coeur de ce constat, **l'auto-représentation** apparaît comme une notion centrale. Sans elle, il ne peut y avoir de citoyenneté pleine et effective. Participer aux décisions, porter nos propres constats et solutions, suppose de **renforcer l'empowerment** et les capacités d'agir des jeunes en situation de handicap. Cette dynamique ne repose pas uniquement sur les personnes concernées : **elle engage une responsabilité collective et appelle l'ensemble des acteurs et actrices de la société à faire évoluer leurs pratiques pour les rendre réellement accessibles et inclusives.**

Dans ce dossier, nous faisons le choix de mobiliser à la fois les termes de « handicap » et de « situation de handicap ». Non pour les opposer, mais pour rappeler que le handicap ne se résume pas à une typologie médicale ou à une caractéristique individuelle. **Il résulte avant tout de l'interaction entre des personnes et un environnement inadapté.** Cette consultation adopte ainsi une approche fondée sur les besoins d'accessibilité plutôt qu'une lecture restrictive par typologie de handicap.

Ce dossier restitue les principaux enseignements de la consultation à travers les grandes dimensions qui structurent le quotidien des jeunes en situation de handicap : l'accès aux droits, l'éducation et l'enseignement supérieur, l'emploi, la précarité, la vie sociale et culturelle, la citoyenneté, la santé, la vie affective et sexuelle, ainsi que les inégalités de genre. Ces thématiques, étroitement liées, permettent de dresser un constat transversal et d'identifier des leviers d'action concrets pour renforcer l'effectivité des droits.

À travers cette consultation, les jeunes ont pris la parole. Il appartient désormais à la société de les écouter, et d'agir.

Gaëlle Vitali-Derrien - Porte-parole



Méthodologie de la consultation

La consultation « Rien sans vous ! » a été menée par 100% Handinamique et la délégation jeunesse du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) du 11 février au 30 avril 2025. Le questionnaire, diffusé en ligne, ouvert à toute personne de 16 à 35 ans en situation de handicap, a recueilli 777 réponses via deux versions :

- une version standard ;
- une version en français simplifié (QR code page 1).

Les données ont fait l'objet d'un traitement mixte, combinant des approches quantitative et qualitative. Les résultats présentés dans ce dossier s'appuient sur :

- une analyse statistique des réponses fermées (questions à choix multiples, échelles d'évaluation, etc.), avec un regroupement par thématique ;
- une analyse de contenu des témoignages écrits recueillis dans les champs libres du questionnaire.

Cette consultation n'a pas vocation à constituer un échantillon statistiquement représentatif. Elle repose sur une diffusion en ligne via nos réseaux partenaires et sur une participation volontaire. De ce fait, elle tend à surreprésenter les jeunes les plus diplômés, informés et engagés dans la vie associative. Elle ne reflète donc pas nécessairement la situation des jeunes les plus éloignés ou en situation de grande vulnérabilité. La démarche s'inscrit avant tout dans une logique **d'auto-représentation**, de participation citoyenne et de plaidoyer fondé sur l'expérience vécue.

Profil des répondantes et répondants

Répartition par âge

Les personnes ayant répondu à la consultation sont majoritairement âgées de 18 à 25 ans :

- 34,6 % ont entre 18 et 21 ans ;
- 33,2 % ont entre 22 et 25 ans ;
- 17,7 % ont entre 26 et 30 ans ;
- 11,8 % ont entre 31 et 35 ans ;
- 2,9 % ont moins de 18 ans.

Typologies de handicap

- 39,8 % déclarent un handicap cognitif ;
- 31,1 % un handicap psychique ;
- 28,7 % des troubles du spectre de l'autisme ;
- 20,6 % une maladie invalidante ;
- 19,3 % un handicap moteur ;
- 11,6 % un handicap auditif ;
- 8,1 % un handicap visuel ;
- 3,5 % un handicap mental ;
- 0,8 % un polyhandicap.

Reconnaissance administrative

- 66,3 % des jeunes déclarent avoir une reconnaissance MDPH ;
- 24,2 % n'en ont pas fait la demande ;
- 8,3 % indiquent qu'une demande est en cours ;
- 1,2 % se sont vu opposer un refus.

Répartition par genre

- 64,3 % des personnes répondantes déclarent être des femmes ;
- 28,5 % déclarent être des hommes ;
- 6,8 % déclarent être non-binaires ;
- 0,6 % ont choisi une autre modalité.

Répartition géographique

La consultation était ouverte à l'ensemble du territoire français. Les régions les plus représentées sont :

- Auvergne-Rhône-Alpes (23,2 %) ;
- Île-de-France (20,6 %) ;
- Nouvelle-Aquitaine (8,7 %) ;
- Occitanie (8 %) ;
- Pays de la Loire (7,5 %).

Les autres régions sont représentées à des taux moindres.

Situation socio-professionnelle

- 70,7 % sont en études ;
- 12,8 % en emploi salarié ;
- 6,9 % en recherche d'emploi ;
- 6,8 % sans activité professionnelle ;
- 1,8 % en activité indépendante ;
- 0,7 % en arrêt de travail prolongé ou invalidité ;
- 0,3 % sont aidants.

70 % des jeunes en situation de handicap jugent que la société française n'est pas assez inclusive.

Alors que la France célèbre les 20 ans de la loi du 11 février 2005, les discours institutionnels multiplient les références à ses « avancées ». Pourtant, la réalité exprimée par les jeunes en situation de handicap est sans appel : **70 % estiment que la société actuelle est « pas du tout » ou « moyennement inclusive ».**

Qu'est-ce alors qu'une société inclusive ? Pour plus de 60 % des répondants, elle se définit comme « une société qui repose sur l'accessibilité universelle et l'autonomie de toutes et tous, en étant co-construite avec les personnes handicapées ». Ce sont précisément les principes au cœur de la **Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIDPH)** qui sont retenus par les jeunes interrogés.

Pourtant, 15 ans après la ratification de cette convention par la France, **les droits fondamentaux** demeurent encore trop souvent inaccessibles et la **discrimination liée au handicap** reste la **première cause de saisine du Défenseur des droits.**

Les priorités en matière d'accessibilité majoritairement identifiées par les personnes interrogées concernent **l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux soins, et la lutte contre les discriminations.**

Dans ce contexte, l'accès aux loisirs, au sport et à la culture (10,6 %) ou la participation citoyenne (13,1 %) sont moins souvent cités. Non parce qu'ils seraient secondaires, mais parce qu'ils restent inaccessibles tant que les droits les plus structurants pour la vie quotidienne ne sont pas garantis. **L'exercice effectif de ces droits suppose que les conditions matérielles, sociales et environnementales de base soient réunies.**

Quelles sont vos 3 priorités en matière d'accessibilité universelle ?

58 %	Accès à l'emploi et conditions de travail adaptées
57,7 %	Accès à l'éducation pour toutes et tous
43,8 %	Inclusivité sociale et lutte contre les discriminations
43,5 %	Amélioration de l'accès aux soins, y compris la santé mentale



Nous demandons

- **L'application pleine et entière de la CIDPH** comme cadre de référence obligatoire pour toutes les politiques publiques, en accord avec les observations du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU.
- **La reconnaissance explicite de la non-inclusivité comme une discrimination**, afin que les situations soient traitées comme des violations du droit et non de simples manquements.

Accès aux droits : quand le non-recours devient la norme

63,3 % des jeunes en situation de handicap déclarent avoir déjà renoncé à faire valoir leurs droits. Ce chiffre interpelle : il ne traduit pas un manque de volonté, mais une difficulté persistante à accéder à une information claire et lisible. Ainsi, ce sont **plus de la moitié des répondants qui s'estiment mal informés** sur leurs droits. Ceux-ci sont parfois méconnus, et les démarches pour les faire valoir restent complexes, longues et parfois peu accompagnées.

Près de 2/3 des jeunes en situation de handicap ont déjà renoncé à faire valoir leurs droits.

Témoignage

« Quand on est en situation de handicap, connaître ses droits, **c'est une question de survie**. Mais ce qu'on ne dit pas assez, c'est qu'il ne suffit pas de les connaître... il faut aussi être prêt à se battre pour les faire appliquer. Et ça, c'est un combat épuisant, injuste, mais trop souvent incontournable. [...] Mais il faut aussi qu'on arrête de faire porter aux personnes concernées le poids de leur application. **Parce qu'un droit qu'on doit arracher au tribunal, ce n'est plus un droit. C'est un privilège qu'on t'accorde à contrecœur.** »

Témoignage

« C'est déjà très difficile de remplir des documents administratifs, mais quand ceux qui examinent les droits ou ceux qui doivent les appliquer compliquent encore les choses, qu'il faut réclamer, faire des recours, **cela devient plus difficile de faire valoir ses droits que d'y renoncer.** »

Il revient à la société et à l'État de rendre les droits visibles, compréhensibles et effectivement mobilisables par les jeunes en situation de handicap.



Nous demandons

- **Une accessibilité effective des parcours judiciaires**, couvrant l'accès à l'information, la compréhension des procédures, ainsi que l'accessibilité des lieux et des déplacements, et construite avec les personnes concernées.
- **La formation obligatoire des personnels d'accueil et des professionnels de la justice** aux besoins d'accessibilité et aux droits spécifiques des personnes en situation de handicap.
- La garantie d'un **accueil inclusif dans tous les points d'information jeunesse** au sein des services publics, des collectivités, des établissements secondaires et supérieurs.

L'action de 100% Handinamique

Pour répondre à ce besoin d'information et d'accompagnement dans l'accès aux droits, 100% Handinamique met à disposition une adresse dédiée : **mesdroits@handinamique.org**
Chaque jeune peut la contacter pour y adresser ses questions ou sa situation. Les demandes sont ensuite traitées par des bénévoles formés, qui accompagnent et orientent les jeunes vers les interlocuteurs et ressources utiles pour faire valoir leurs droits.

École inclusive : un objectif encore lointain

La loi du 11 février 2005 a posé le principe d'une **scolarisation prioritaire en milieu ordinaire**, conduisant à une progression constante du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier et second degré. Mais l'école inclusive ne peut se résumer à la présence en classe. C'est précisément ce que rappelle **l'article 24 de la CIDPH** : l'éducation doit viser le plein développement du potentiel des élèves, renforcer leur estime de soi et permettre leur participation effective à la société. Cela suppose que les élèves ne soient pas exclus du système scolaire en raison de leur handicap, et qu'ils bénéficient d'un enseignement inclusif et de qualité, d'aménagements raisonnables adaptés à leurs besoins et d'un accompagnement individualisé efficace.

Une école jugée non inclusive par une écrasante majorité

80,8 % des jeunes en situation de handicap estiment que l'école n'est pas inclusive.

Des parcours scolaires marqués par des obstacles multiples

58,6 % ont été confrontés à un personnel enseignant **non formé**.

44,2 % déclarent avoir subi des **discriminations**.

37,3 % n'ont **pas** eu les aménagements demandés.

31,1 % ont dû **renoncer** à une partie de leur parcours scolaire.

Seulement 15,5 % déclarent n'avoir rencontré aucune difficulté.

Témoignage

« On m'a dit qu'il n'y avait pas de structures adaptées pour moi : trop d'angoisses pour l'école "normale", et pas de "problèmes intellectuels" pour aller dans une école spécialisée. »

Témoignage

« Ayant un handicap invisible j'ai souvent été traitée de menteuse ou de « simulatrice ». Obtenir que mes aménagements soient respectés était compliqué. »

Le vécu des jeunes met en lumière des limites persistantes : manque de formation de la communauté éducative, discriminations, non respect des aménagements, etc. Ainsi, selon France Stratégie (2025), **sortir non diplômé du système éducatif est 2,6 fois plus fréquent pour les jeunes handicapés que pour les autres**. Dans ce contexte, l'enjeu n'est plus seulement d'accéder à l'école ordinaire. Il s'agit de lui donner les moyens humains, techniques et financiers pour permettre aux équipes éducatives d'accompagner durablement les élèves handicapés dans la poursuite de leur parcours, sans rupture et selon leurs propres choix.



Nous demandons

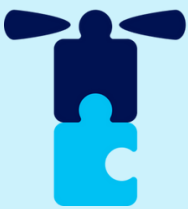
- Le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants à la **pédagogie inclusive**.
- L'augmentation du nombre d'enseignants spécifiquement formés à accompagner les élèves dans leur autonomie et dans la **maîtrise de leurs méthodes et outils de compensation**.
- **La mobilisation des moyens financiers du secteur médico-social au service de l'école inclusive**, à travers un rattachement fonctionnel à l'Éducation nationale et le développement de structures hybrides garantissant la continuité des parcours en milieu ordinaire.
- Le rattachement des **accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)** au personnel de l'Éducation Nationale.

L'action de 100% Handinamique

PHARES et PHRATRIES, des dispositifs de tutorat entre jeunes.

L'égalité à l'école ne peut être garantie sans un accompagnement réel et durable des jeunes en situation de handicap dans leurs choix d'orientation et de parcours. PHARES et PHRATRIES sont deux dispositifs de tutorat entre jeunes portés par 100% Handinamique, en lien direct avec les établissements. Leur objectif : **accompagner les élèves en situation de handicap dans leurs choix d'orientation et de parcours**.

Ces programmes développent des **compétences transversales** utiles quels que soient leurs projets: autonomie, confiance en soi, aisance à l'oral, ouverture d'esprit, capacité à s'organiser et à travailler en équipe. Complément de l'enseignement scolaire, le tutorat leur apporte un bagage social, culturel et méthodologique. Il inclut une aide à l'orientation et la découverte des métiers et des outils concrets pour **construire un projet d'avenir** choisi et se projeter dans le supérieur ou la vie professionnelle.



PHARES

Par-delà le Handicap
Avancer et Réussir en
Études Supérieures



PHRATRIES

Pour la réussite des jeunes
collégiens et lycéens en
situation de handicap et/ou à
besoins éducatifs particuliers



Découvrir toute notre action
d'accompagnement dans les études : [ICI](#)



Un monde étudiant qui ne garantit pas l'égalité des chances

Un accès aux études supérieures encore inégal

1 jeune sur 2 (50,9 %)

considère que les études supérieures ne sont pas accessibles.

1 jeune sur 6 (15,7 %)

a dû choisir sa filière par défaut à cause de son handicap.

1 jeune sur 20 (5,1 %)

déclare ne pas avoir pu accéder aux études supérieures en raison d'une discrimination.

Témoignage

« La seule raison pour laquelle j'ai pu suivre des études est l'implication de mes parents dans mon éducation et leur haut niveau de revenus. »

Ces difficultés d'accès aux études se traduisent par des inégalités mesurables : selon France Stratégie (2025), **les jeunes non handicapés ont 1,8 fois plus de chances d'obtenir un diplôme du supérieur que leurs pairs en situation de handicap.**

Une fois en études, des difficultés qui poussent à l'abandon

Parmi celles et ceux qui ont abandonné ou ont pensé à abandonner leurs études :

71,6 % pour des raisons de santé

49,5 % faute d'aménagements adaptés

31,5 % en raison de difficultés financières

26 % à cause de discriminations

Plus d'1 étudiant en situation de handicap sur 10 (11,4%) a abandonné ses études.

Témoignage

« Mon professeur de spécialité m'a dit qu'il ne voulait pas que ses impôts payent mes aménagements. »

Derrière les abandons se cache **un enseignement supérieur peu inclusif** : un cadre rigide qui laisse peu de place aux adaptations de parcours et aux aménagements. La charge de l'accessibilité revient alors aux étudiants en situation de handicap, entraînant des coûts supplémentaires et une charge mentale exacerbée favorisant l'abandon d'études. Ce manque d'inclusivité provoque une **rupture** qui se confirme dans les données : 77,1 % des étudiants handicapés sont inscrits en licence (contre 58,3 % en population générale), mais ils ne sont plus que 21,8 % en master (contre 38,2 %) et 1 % en doctorat (contre 3,5 %) (MESR-DGESIP, 2024).

Témoignage

« Je rêvais, et rêve toujours de mobilité internationale mais ça a été empêché lors de ma première année de master [...]. Ce genre d'expérience aurait justement pu m'apporter beaucoup et m'aider à dépasser mon handicap. »

30,4 % ont renoncé à une expérience à l'étranger à cause de leur handicap.

Cette mobilité internationale est entravée par 4 types d'obstacles :

SANTÉ

L'accès aux soins ou aux traitements peut être restreint, en raison de la législation ou de la disponibilité des produits dans le pays d'accueil.

LIBERTÉ DE CIRCULATION

Les conditions de transport et la prise en charge des dispositifs de mobilité varient selon les pays, limitant la liberté de déplacement.

ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE

L'accompagnement assuré par l'aide humaine n'est pas toujours transférable à l'étranger. Dans certains cas, l'obtention d'un visa de travail pour celle-ci s'avère impossible.

ADMINISTRATIF

La non-itinérance des droits rend la reconnaissance du handicap obtenue dans le pays d'origine parfois invalide dans le pays d'accueil.



Nous demandons

- La formation systématique du corps enseignant à la pédagogie inclusive, et l'**inopposabilité aux aménagements prescrits**. Le non-respect des aménagements raisonnables doit être systématiquement qualifié de discrimination et être soumis à des sanctions effectives.
- L'évolution des dispositifs de signalement et d'accompagnement, avec l'instauration d'une voie de **recours effective** en cas de discrimination liée aux besoins particuliers. Celle-ci doit garantir une réponse sous 15 jours.
- La création d'un **statut international de l'étudiant et du chercheur en situation de handicap**, garantissant une continuité des droits et aménagements.

Nos plaidoyers collectifs

Découvrir : [ICI](#)

- Enseignement supérieur et recherche : Vers une inclusion des personnes en situation de handicap - avec la **FAGE**
- Plaidoyer pour le droit à l'enseignement pour tous - avec le **BNEI**
- Parcours des étudiants en situation de handicap dans les études de santé - avec la **FNEK, ANEP, ANEPF, FNESI, UNAEE, UNECD, FNEO, ANESF, ANEMF**
- Sport et Handicap - avec l'**ANESTAPS**
- Statut International d'Etudiant en Situation de Handicap - avec la **CGE**



Une vie étudiante encore excluante

Plus de 4 jeunes sur 10 estiment que le milieu étudiant est « pas du tout » ou « plutôt difficile » d'accès.

La vie étudiante ne se résume pas à suivre des cours. C'est aussi un moment charnière de construction personnelle, d'engagement, de socialisation et d'émancipation. Pourtant, **près de la moitié des jeunes (44,6 %) déclarent rencontrer des freins à leur participation aux activités collectives** (associations, événements, soirées, etc.).

27,8 % déclarent ne pas souhaiter y participer, un chiffre qui peut également traduire une forme d'autocensure ou de découragement, face à la charge mentale que représente le fait de devoir sans cesse vérifier l'accessibilité réelle.

Cet isolement est renforcé par l'inaccessibilité ou l'invisibilité des services accompagnant la vie étudiante. **Seuls 36,1 % jugent les services des CROUS accessibles**, et 27,6 % déclarent ne pas les connaître ou ne jamais y avoir eu recours.

Permettre la vie étudiante, au-delà des enjeux pédagogiques

Proposer un enseignement supérieur inclusif nécessite de sortir d'une approche sectorielle pour adopter **une logique de parcours**. L'accompagnement doit concerner tous les champs de la vie : le logement, les transports, la culture, le sport, la vie sociale et l'engagement, les démarches du quotidien, la pédagogie. Cela suppose un **travail coordonné** entre établissements, services du CROUS, collectivités territoriales et associations. L'objectif : proposer un cadre cohérent et partagé, et limiter la surcharge administrative ou la multiplicité des démarches pour les étudiants.

L'action de 100% Handinamique

Pour contribuer à une communauté étudiante inclusive, 100% Handinamique met en place des « **cellules d'entraide étudiantes** » **en lien avec les universités et les acteurs locaux**. Pensées comme des espaces de soutien, de sensibilisation et de lien entre pairs, elles complètent l'action des établissements et des CROUS en facilitant l'accès à l'information, à la vie sociale et aux démarches du quotidien. Elles favorisent ainsi la création de nouvelles solutions à destination des étudiants handicapés. La première a ouvert à la rentrée 2025 à l'**Université Paris Sciences et Lettres**.



Nous demandons

- L'intégration d'un **critère d'inclusivité dans le financement des événements étudiants**, permettant de garantir et de financer les mesures d'accessibilité.
- Une prise **en compte du handicap réellement transversale** et structurée au sein des Schémas Directeurs Pluriannuels. Ceux-ci doivent comprendre des objectifs mesurables et des bilans annuels engageant la responsabilité de l'établissement.
- Un processus démocratique inclusif permettant **la participation des jeunes en situation de handicap et leur auto-représentation** dans les instances universitaires.

Des obstacles à l'accès et à l'évolution dans l'emploi

Une insertion professionnelle freinée dès l'entrée

44,5 % des jeunes déclarent avoir rencontré des difficultés à accéder à une activité professionnelle.

Parmi elles et eux :

- 46,2 %** évoquent un manque de sensibilisation des employeurs ;
- 32,9 %** font état de préjugés sur leurs compétences ;
- 21 %** ont subi un refus d'aménagements nécessaires ;

Témoignage

« Trouver un emploi quand on est en situation de handicap, c'est souvent un parcours du combattant. Et même quand on a les compétences, l'envie, l'expérience... le handicap devient un filtre. **On vous perçoit comme un "risque", un "coût", une "contrainte à gérer"** plutôt qu'une personne à valoriser. »

Un monde professionnel jugé peu inclusif

Près d'1 jeune sur 3 (30,3 %) estime que son environnement professionnel n'est « pas du tout » ou « peu inclusif ». À l'inverse, seuls 12 % le considèrent totalement inclusif, tandis que la majorité (57,6%) estiment l'inclusivité moyenne.

Témoignage

« À mon compte, l'image est importante mais je peux choisir les personnes avec lesquelles je travaille et créer un environnement favorable. En revanche en milieu ordinaire [...] **les aménagements sont perçus comme des privilèges** alors qu'ils compensent souvent mal les difficultés. Le manque de sensibilisation et de communication est à déplorer. »

La rémunération est aussi source d'inégalités, puisque **plus d'un tiers (37,7%) des jeunes en situation de handicap estiment leur rémunération inférieure au marché.** À l'inverse, seule la moitié d'entre elles (53,9 %) considèrent être rémunérées de manière équivalente.

Témoignage

« Le salaire en ESAT n'évolue pas. Au bout de plusieurs années de travail en ESAT, **on a juste une médaille.** »

Cette perception d'un décalage salarial s'inscrit dans un contexte plus large d'instabilité contractuelle. **Près de 7 personnes interrogées sur 10 (67,5 %) ne sont pas titulaires d'un contrat à durée indéterminée, contre 53,5 % dans la population jeune générale.** Les contrats à durée déterminée sont particulièrement surreprésentés : **27,7 % des jeunes répondants sont en CDD,** contre 18 % dans la population jeune générale. Face à ce manque d'inclusivité du milieu professionnel, certains choisissent des alternatives : 6,8 % se sont tournés vers une activité indépendante, tandis que 2,6 % exercent en milieu protégé.

92,1 % des répondants estiment que les personnes en situation de handicap ont plus de difficultés à évoluer dans leur carrière, en raison de freins ou de discriminations.



Nous demandons

- La modification de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés avec un critère de **répartition entre les différentes catégories socioprofessionnelles**, en cohérence avec la structure des entreprises.
- La modification des labels et normes de qualité de vie au travail, intégrant des **indicateurs d'inclusivité et d'accessibilité**, sur l'exemple des dispositifs égalité femmes-hommes.
- La création d'un module obligatoire de sensibilisation à l'inclusivité dans le plan de formation annuel des entreprises.
- La création d'indicateurs standardisés et durables, permettant de **mesurer l'écart de salaire entre les travailleurs handicapés et la population générale**, sur le modèle d'indicateurs de l'égalité salariale entre les genres.

L'action de 100% Handinamique

100% Handinamique déploie un **programme d'accompagnement vers l'insertion professionnelle**, qui repose sur quatre piliers complémentaires : informer, préparer, former et mettre en relation, afin d'accompagner les jeunes à chaque étape de leur parcours vers l'emploi.

Porté par les jeunes et fondé sur l'entraide et l'échange entre pairs, ce programme combine des actions d'information et de préparation, des temps de rencontres avec des recruteurs, du mentorat par les pairs, ainsi que des expériences d'immersion professionnelle. Dans ce cadre, l'association est partenaire de la **Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH)** et accompagne chaque année des jeunes dans la réalisation de leurs DuoDay, des immersions professionnelles d'une journée.

En 2024, 100% Handinamique a constitué et accompagné 280 duos.



Découvrir toute notre action d'accompagnement vers l'emploi : [ICI](#)



Des jeunes confrontés à la précarité

Des aides qui ne répondent pas aux besoins

Près de 6 jeunes sur 10 (57,1 %) estiment que les ressources financières et aides disponibles sont insuffisantes.

42,4 % déclarent avoir des difficultés financières pour subvenir à leurs besoins essentiels.

La précarité financière touche de manière inégale les jeunes en situation de handicap. Elle concerne en premier lieu **les jeunes sans activité professionnelle (57,7 %) et les étudiants (41,4 %)**, mais demeure élevée y compris parmi les jeunes en emploi (33 %). Les données montrent également un écart selon la reconnaissance administrative du handicap : les jeunes **ne disposant pas d'une reconnaissance par la MDPH** déclarent plus fréquemment des difficultés financières (46,3 %) que ceux bénéficiant d'une reconnaissance administrative (41,1 %). Cela met en évidence, à la fois, l'importance de simplifier l'accès à la reconnaissance administrative afin de garantir un recours effectif aux aides existantes, et la nécessité de repenser les dispositifs de soutien financier.

Témoignage

« Avec l'AAH pour vivre, il faut faire des choix entre manger et se soigner. »

Un accès freiné par la complexité des démarches

Parmi celles et ceux qui ont sollicité une aide :

- 42,1 %** jugent les démarches trop complexes ;
- 41 %** ont essuyé des refus ou des délais très longs ;
- 32 %** manquaient d'informations ;
- 16,9 %** ont ressenti du jugement ou de la stigmatisation ;

Seules 12 % des personnes ayant sollicité une aide déclarent l'avoir obtenue sans difficulté.

Témoignage

« Je suis aujourd'hui dépendant financièrement d'une famille avec qui j'ai besoin de couper les liens. J'ai demandé l'AAH mais les délais sont longs et j'ai peur de ne pas l'obtenir. »



Nous demandons

- **Une réforme systémique des bourses étudiantes du CROUS**, permettant de mieux prendre en compte les situations de handicap entraînant **un surcoût de la vie étudiante**.
- **Une indexation de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) sur le SMIC**, et une **harmonisation de l'accès** sur le territoire national.
- **Le versement direct de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap)** à la personne en situation de handicap et non à la structure aidante.

Vie sociale : l'exclusion du quotidien

Une vie sociale empêchée

1 jeune sur 2 (46,4 %)

considère que sa vie sociale n'est pas épanouissante.

1 jeune sur 2 (48,6 %)

ressent fréquemment un isolement social.

1 jeune sur 5 (20,2 %)

n'a pas d'activité ou engagement en dehors de son travail ou de ses études en raison de son handicap.

De nombreux jeunes expriment le souhait de s'impliquer dans des activités en dehors des études ou de l'emploi. **Toutefois, ce désir se heurte à un obstacle majeur : le manque d'accessibilité.** Celui-ci, conjugué aux regards, propos discriminants et situations de violences, contribue à un isolement social marqué. Faut de conditions adaptées, les activités de loisirs ou d'engagement sont souvent choisies par défaut, **en fonction de leur accessibilité**, et non en fonction des appétences ou des envies des jeunes. À cela peut s'ajouter une fatigue importante : l'énergie mobilisée pour les études ou l'activité professionnelle, perçues comme prioritaires, limite parfois la possibilité de maintenir une vie sociale. Ce cumul de contraintes alimente un cercle vicieux d'isolement, pouvant avoir des répercussions sur la santé et le bien-être des jeunes concernés.

Témoignage

« J'ai beau être principalement satisfait de ma vie sociale, culturelle et militante, je le suis principalement parce que je ne fais communauté qu'avec d'autres handicapés. La vaste majorité des milieux associatifs et sociaux me sont inaccessibles. »

L'action de 100% Handinamique

100% Handinamique anime un réseau national d'entraide composé de **plus de 750 jeunes en situation de handicap** et de **plus de 100 associations étudiantes**. Il est structuré en commissions thématiques (typologies de handicap, problématiques du quotidien), et se réunit trois fois par an à l'occasion des **Rencontres Nationales**. Organisées dans un esprit d'accessibilité universelle, elles constituent des temps forts d'échange, d'empowerment et de solidarité entre pairs. Elles offrent un espace inclusif, ouvert à toutes et tous, permettant aux jeunes de se rencontrer, de se former et de construire **des réponses collectives à leurs enjeux communs**.



Découvrir notre réseau d'entraide et nos Rencontres Nationales : [ICI](#)



Un accès inégal à la culture et au sport

L'accès aux loisirs, qu'il s'agisse de la culture, du sport ou des sorties, constitue un élément essentiel de la vie des jeunes. Il figure d'ailleurs parmi les **engagements de la Conférence Nationale du Handicap de 2023** (10^e engagement). Pourtant, s'il est jugé moins prioritaire par les répondants que l'accessibilité des études ou de l'emploi, cet accès n'en demeure pas moins fondamental pour une participation pleine et effective à la vie sociale.

72,8 % des jeunes estiment avoir un accès libre et facilité à la culture, contre 53,2 % pour le sport.

L'accessibilité de la pratique sportive ne peut se limiter à l'existence de « clubs adaptés ». Elle suppose une réelle liberté de choix dans les disciplines, ainsi qu'une pratique pensée tout au long de la vie, intégrant l'Éducation Physique et Sportive (EPS), le sport universitaire (SUAPS) et la pratique sportive de proximité. Pourtant, aujourd'hui, **une personne handicapée doit parcourir en moyenne 50km pour accéder à l'un des 1,4 % de clubs en capacité de l'accueillir** (Comité Paralympique et Sportif Français).

Au total, 6 jeunes sur 10 considèrent que les loisirs sont peu accessibles.

Témoignage

« L'isolement intervient lorsque des activités non adaptées sont proposées. Je viens pour regarder, encourager, mais ça reste une posture différente. »

Témoignage

« Je suis depuis quelques mois dans une salle de sport adaptée et sincèrement cela devrait exister dans toute la France grâce à cela, j'ai des contacts sociaux qui font du bien. »



Nous demandons

- **Une réglementation spécifique** sur l'accessibilité universelle des activités sociales et culturelles publiques organisées par les collectivités territoriales.
- La création d'un **critère d'inclusivité dans les demandes de financement** associatifs publiques nationaux et locaux.
- La création d'une **jauge d'activités parasportives** parmi les activités organisées par les collectivités, fonction du nombre d'habitants d'un territoire.

Pour aller plus loin

La **Journée Nationale du Sport et du Handicap**, organisée par l'ANESTAPS, propose au grand public des initiations à des pratiques parasportives et de sports inclusifs sous forme de village d'activités. Les acteurs et actrices du monde du sport et du handicap y sont invités afin de présenter leurs différents projets et services en faveur des personnes en situation de handicap. Découvrir : [ICI](#)



Citoyenneté : une participation entravée

Une participation empêchée

60 % des jeunes considèrent que la société ne permet pas la participation citoyenne des personnes en situation de handicap

La participation pleine et effective à la société suppose la prise en compte des besoins spécifiques des personnes concernées, ce qui ne peut se faire sans leur **auto-représentation**. Cette exigence, au cœur des valeurs portées par 100% Handinamique et consacrée par **l'article 29 de la CIDPH**, se heurte encore à de nombreux obstacles. Elle est entravée à la fois par l'invisibilisation persistante des personnes handicapées, par l'inaccessibilité de la vie publique et des espaces de décision, ainsi que par la place réduite accordée à la jeunesse dans le discours et les processus politiques.

40 % des jeunes considèrent ne jamais être pris en compte dans les décisions politiques.

Témoignage

« Lors des élections, **ils pensent à notre situation car ils ont besoin de nos votes et après ils nous oublient**. Souvent, les lieux choisis pour la participation citoyenne ne sont pas adaptés, la communication numérique ou/et la communication sur place ne prennent pas en compte les différents types d'handicap. »



Nous demandons

- **La mise en accessibilité universelle des bureaux de vote et des campagnes électorales.**
- **Une valorisation de la représentation des personnes handicapées dans les listes candidates** via une modification de la loi de financement des partis, calquée sur le modèle d'égalité femmes-hommes et intégrant un quota de 6% inspiré de l'OETH.
- La mise en **accessibilité universelle** des dispositifs de participation locaux et nationaux et la **consultation systématique de jeunes en situation de handicap** dans ces derniers.
- **Le renforcement de la clause d'impact jeunesse** par l'intégration explicite des enjeux des jeunes handicapés, et son application obligatoire à l'ensemble des textes législatifs.

L'action de 100% Handinamique

100% Handinamique contribue à renforcer la participation citoyenne en co-portant **le collectif Handébat**, aux côtés d'autres associations représentatives. Ce collectif vise à créer des espaces de **dialogue direct entre les candidats à différentes élections et les jeunes en situation de handicap**, en leur permettant d'interpeller directement les principales listes, dans un cadre accessible et inclusif.



Découvrir notre engagement pour les jeunes : [ICI](#)



Un système de santé inadapté aux besoins

Une prise en charge encore trop complexe

81 % des jeunes interrogés rencontrent des obstacles pour trouver un professionnel de santé répondant à leurs besoins en rapport avec leur handicap.

La santé s'impose comme un enjeu central de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap : **les jeunes la classent en moyenne au deuxième rang des priorités citoyennes**. De plus, l'accès à la santé et aux aides techniques figure parmi les dix engagements de la Conférence Nationale du Handicap de 2023. Un engagement qui rejoint l'article 25 de la CIDPH, selon lequel les États Parties doivent fournir « aux personnes handicapées des services de santé [...] couvrant la même gamme et de la même qualité que ceux offerts aux autres personnes ».

Malgré cela, 41,6 % des répondants considèrent que les services de santé près de chez eux ne sont pas accessibles.

Témoignage

« Toutes les démarches sont extrêmement longues. Trouver des praticiens formés, compréhensifs et sensibilisés est de l'ordre de l'impossible ou du parcours du combattant. »

Témoignage

« L'errance médicale est un fléau dans ma vie et la non-reconnaissance de certaines maladies (endométriose, adénomyose) rend le quotidien très difficile car rien n'est adapté pour nous. »

La santé mentale des jeunes en situation de handicap

Grande cause nationale de l'année 2025, la santé mentale constitue un enjeu de santé publique majeur. Pour les jeunes en situation de handicap, le manque d'inclusivité dans l'accès aux soins, l'éducation, l'emploi ou à la vie sociale représente à la fois un enjeu citoyen et sanitaire. **En effet, 80% des jeunes interrogés estiment que le manque d'inclusivité de la société a un impact négatif sur leur santé mentale**, soulignant l'urgence d'une prise en compte spécifique dans les politiques de prévention et de santé.



Nous demandons

- **L'intégration dans les maquettes de formation des professionnels de santé d'un module obligatoire et approfondi** concernant l'accueil des patients quels que soient leurs besoins spécifiques.
- La reconnaissance des personnes en situation de handicap comme actrices de leur parcours de santé, à travers **l'organisation d'une coordination effective des soins entre professionnels** et la généralisation d'outils partagés garantissant la continuité des parcours.
- La mise en **accessibilité universelle de tous les centres de santé et cabinets accueillant du public**.

Une vie affective, relationnelle et sexuelle invisibilisée

Les personnes en situation de handicap ont une vie affective, relationnelle et sexuelle. Elles éprouvent du désir et construisent des relations intimes. La jeunesse constitue à cet égard une période clé de découverte, d'expérimentation et de construction de soi, au cours de laquelle se forment souvent les premières expériences. Pourtant, **ces réalités restent largement invisibilisées et entravées par des représentations persistantes**, qui continuent d'associer le handicap à l'asexualité, à l'infantilisation ou à l'incapacité à consentir. **Le respect de la vie intime constitue pourtant un droit fondamental**, indissociable de la dignité et de la liberté de disposer de son corps.

37,6 % des jeunes se déclarent insatisfaits de leur vie relationnelle et sexuelle.

58,9 % estiment que leur handicap a été plutôt, fortement ou totalement influent dans la découverte de leur vie affective et sexuelle.

À ces contraintes s'ajoute le poids du regard social :

72,7 % des jeunes déclarent qu'il influence leurs expériences.

dont **37,6 % indiquent qu'il les freine ou les met mal à l'aise**, et **35,1 %** qu'il est présent sans modifier directement leurs choix ou leurs relations.



Témoignage

« Dans l'intimité, la question du handicap est un sujet tabou. »

Ces constats renvoient à des **manquements persistants** dans l'accès à l'information, à l'éducation et à l'accompagnement sur les questions de vie intime. Si ces enjeux relèvent du droit commun, ils restent encore insuffisamment intégrés aux parcours des jeunes en situation de handicap, tant dans le cadre de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle que dans l'accès aux professionnels de santé et aux espaces ressources dédiés. Les difficultés d'accessibilité, le manque de formation spécifique des professionnels, l'absence de temps et de cadres adaptés pour aborder ces sujets, ainsi que la faible visibilité des personnes en situation de handicap dans les campagnes d'information et les représentations culturelles, contribuent à **maintenir ces questions dans l'angle mort des politiques publiques**. Ces freins participent à façonner des parcours affectifs et sexuels contraints, et appellent des réponses coordonnées, à la fois éducatives, sanitaires et sociétales.



Nous demandons

- **Garantir l'accès effectif et accessible à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle** pour l'ensemble des jeunes en situation de handicap, quelque que soit leur mode de scolarisation.
- Renforcer l'accès à un **accompagnement en santé sexuelle** en intégrant un temps dédié à ces enjeux dans les consultations de santé et en développant les dispositifs spécialisés tels que **HandiGynéco**.
- **Pérenniser et renforcer les centres ressources Intimagir** afin de garantir la coordination de la formation et de la sensibilisation des personnes concernées et des professionnels, ainsi que l'accompagnement des personnes victimes de violences sexuelles.

Inégalités de genre : la double peine pour les femmes et les personnes non-binaires

ATTENTION, cette page aborde des violences et discriminations fondées sur le genre

Si vous êtes victime ou témoin de violences, vous pouvez contacter :

- les services d'urgence en cas de danger immédiat - **17 ou 114** (pour les personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes, aphasiques et non verbalisantes) ;
- la ligne d'écoute nationale Violences Femmes Info - **3919** (anonyme, gratuit, accessible) ;
- la ligne d'écoute Violences Femmes Handicapées - **01 40 47 06 06 ou ecoute@fdfa.fr**.

Des violences massivement genrées

Plus de 1 femme sur 2 (57 %) et plus de 3 personnes non-binaires sur 4 (75,6 %)

déclarent avoir subi des violences sexistes, sexuelles, psychologiques ou physiques.

Chez les hommes, ils sont **35,9 %** à rapporter de telles situations. Ces écarts, allant jusqu'à **près de 40 points**, révèlent une réalité insoutenable : les jeunes en situation de handicap, et tout particulièrement les femmes et les personnes non-binaires, sont **massivement exposées à des violences encore largement invisibilisées**.

Rappelons que, selon l'Insee, les personnes handicapées ont un **risque supplémentaire de 59 % de subir des violences** par rapport aux personnes non handicapées. Chez les femmes, l'écart est encore plus marqué : 9 % des femmes handicapées déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles, contre 4,2 % des femmes non handicapées, à caractéristiques comparables.

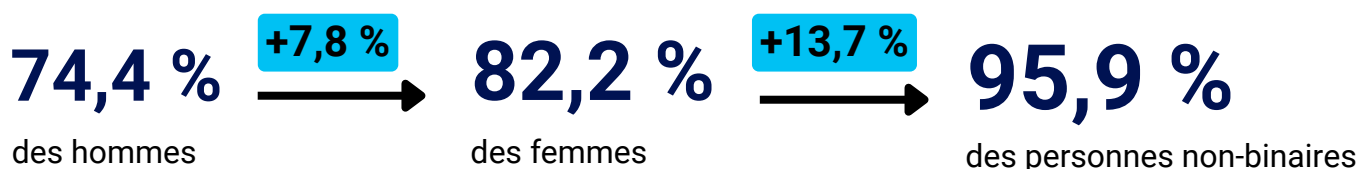
Une précarité aggravée

La précarité touche 1 femme sur 2, et plus d'1 personne non-binaire sur 2.

Ainsi, **46,2 %** des femmes et **55,1 %** des personnes non-binaires déclarent rencontrer des difficultés pour subvenir à leurs besoins, contre **30,1 %** des hommes.

Santé mentale : un impact différencié

Part des personnes interrogées estimant que le manque d'inclusivité a un impact négatif sur leur santé mentale :



Créer un certificat pour faire société autrement

En France, **plus de 2 millions de jeunes sont en situation de handicap**. Derrière ce chiffre, les résultats de la consultation « Rien sans vous ! », à laquelle 777 jeunes ont répondu, mettent en lumière un constat clair : **le manque d'inclusivité continue d'impacter l'ensemble des sphères de la vie des jeunes concernés**.

Tout au long de cette consultation, les jeunes ont témoigné d'un quotidien marqué par la discrimination, l'inaccessibilité, la charge de la justification permanente et le non-respect des droits fondamentaux. Ces constats ne relèvent pas de situations individuelles mais traduisent **une défaillance collective et un défaut de connaissance des modalités d'accessibilité universelle à tous les niveaux de la société**.

En août 2021, le **Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies** a rappelé, lors de l'examen de la France, l'**urgence** d'un basculement vers une culture du handicap fondée sur les droits de l'Homme.

Le rapporteur faisait ainsi état de situations de discrimination et de maltraitance, conscientes ou non, institutionnalisées ou non, qui troublent encore **régulièrement** le débat public et nuisent à l'image internationale de la France.

Cette exigence s'appuie sur l'article 8 de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIDPH), ratifiée par la France en 2010, qui engage les États à prendre des mesures d'éducation, de sensibilisation et de transformation des représentations, dès le plus jeune âge.

L'action de 100% Handinamique

Dans ce contexte, 100% Handinamique porte une proposition structurante : **la création d'un certificat** « vision inclusive et situations de handicap », inspiré du modèle de diffusion des Premiers Secours Citoyens (PSC). Il s'agit de répondre à un besoin crucial de transformation durable, en établissant un socle commun permettant **le dépassement des biais cognitifs, des préjugés et des stéréotypes, facteurs de discriminations**. Accessible à tous les publics, ce certificat vise en premier lieu la jeunesse, en favorisant une approche par les droits. Il ne s'agit pas seulement de sensibiliser, mais de **former des citoyennes et des citoyens capables de contribuer et d'exiger les conditions d'une société inclusive**.

Pensé comme un outil national et s'appuyant sur l'expertise des associations de personnes concernées, ce certificat est une réponse concrète et s'inscrit dans une ambition claire : **faire de la promotion d'une culture inclusive en matière de handicap une composante essentielle de la citoyenneté**.

Ressources :

Le handicap en chiffres, DREES 2024 / Les chiffres clés jeunesse, INJEP 2024



100% Handinamique : L'inclusivité par et pour la jeunesse handicapée

100% Handinamique est le **seul mouvement national de jeunesse gouverné par et pour des jeunes en situation de handicap**. Depuis plus de 15 ans, nous œuvrons autour de 4 valeurs :

- L'entraide et la pair-émulation ;
- L'empowerment ;
- L'engagement pour une société inclusive ;
- L'auto-représentation.



Nous fédérons autour de ces enjeux **un réseau d'entraide de plus de 750 jeunes handicapés, et plus de 100 associations et fédérations étudiantes**.

100% Handinamique est membre de la commission permanente du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), et siège également au sein de plusieurs instances nationales :

- la commission permanente du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), dont nous pilotons la délégation dédiée à la jeunesse ;
- le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ), au titre du CNCPH ;
- le Comité National de Suivi de l'Université Inclusive (CNSUI) ;
- le comité national d'évaluation Erasmus+ Jeunesse ;
- le groupe national de travail Provox, dialogue structuré de l'Union européenne en faveur de la jeunesse ;
- le groupe handicap de la Conférence des Grandes Écoles (CGE) ;
- le comité des partenaires de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH).

Nous contacter



Par mail : presidence@handinamique.org

En savoir plus :

Toutes nos informations :



Nos réseaux sociaux :

